

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 35 (1989)
Heft: 10

Artikel: La situation de la femme en Suisse : égalité devant la loi - mais à part cela?
Autor: Hofmann, Silvia
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848037>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Actions en justice pour demander l'égalité

Malgré toutes ces difficultés, plusieurs femmes ont intenté une action en justice. C'est ainsi qu'à Schaffhouse une action a été introduite par six institutrices enseignant les travaux manuels et les travaux ménagers, qui revendiquaient le même salaire que celui versé à leurs collègues masculins du degré primaire. Devant le Tribunal cantonal, ces institutrices ont obtenu gain de cause. En avril 1989, des maîtresses de travaux manuels bernoises ont suivi cet exemple: deux femmes enseignant à l'Ecole secondaire Schwabgut de Berne ne voyaient pas pourquoi elles gagnaient 30 pour cent de moins que leurs collègues masculins: elles ouvrirent une action pour demander que leur salaire soit le même que celui des hommes. Dans cette affaire, la justice n'a pas encore rendu sa décision.

Bureaux de l'égalité

Sur le papier, les femmes ont les mêmes droits que les hommes, mais dans la pratique ça ne va pas très bien, nous dit Madame Claudia Kaufmann qui dirige le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. A quoi sert ce bureau? Il s'agit précisément de faire en sorte que les droits que nous avons sur le papier, nous les ayons également dans la pratique, nous répond «Madame Egalité». Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes a été ouvert en janvier 1989. Selon le cahier des charges, ce service doit notamment élaborer des programmes de promotion de la femme et formuler des recommandations à l'intention des entreprises et des autorités. En outre, le Bureau informe régulièrement le public des cas graves de discrimination des femmes.

Les cantons commencent aussi à créer des Bureaux de l'égalité. Au printemps 1989, il y avait déjà quatre de ces bureaux cantonaux qui fonctionnaient (Jura, Genève, Saint-Gall, Bâle-Campagne). D'autres cantons sont en train de préparer l'ouverture de tels bureaux; il s'agit des cantons de Berne, Lucerne, Bâle-Ville, Zurich, Tessin, Argovie, Soleure, Vaud et Zoug.

La femme et la landsgemeinde

La question du droit de vote des femmes dans le canton d'Appenzell n'est pas l'un des chapitres les plus glorieux de notre démocratie. Le demi-canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures vient de décider d'accorder le droit de vote aux femmes. Il est l'avant-dernier (demi-)canton et, à notre connaissance, l'avant-dernier Etat du monde à le faire. Après quatre votes négatifs, la landsgemeinde (composée d'hommes) du 30 avril 1989 à Hundwil s'est enfin prononcée en fa-



Pour la dernière fois entre eux: les hommes des Rhodes-Extérieures à la landsgemeinde (avec l'épée servant de carte d'électeur). (Photo: Willy Spiller)

veur de l'octroi du droit de vote aux femmes.

Sur ces faits, au mois de mai 1989, une citoyenne du canton voisin des Rhodes-Intérieures perdit patience et déposa un recours de droit public. C'est donc le Tribunal fédéral qui devra trancher et dire si l'interdiction du vote des femmes dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures est constitutionnelle ou non.

Une consolation cependant pour les femmes dans le domaine de la politique: depuis le printemps 1989, une femme est à la tête du

gouvernement zurichois. Hedi Lang, chef du Département de la justice du canton de Zurich, est pour une année présidente du Conseil d'Etat; une première en Suisse, puisque jamais encore un gouvernement cantonal n'a été présidé par une femme. Mais ce n'est pas tout: le 8 mai de cette année, le Grand Conseil du canton de Zurich a élu une femme comme présidente, Ursula Leemann, si bien qu'aujourd'hui deux femmes revêtent les deux plus hautes fonctions politiques dans le canton de Zurich.

Elisabeth Hörler

La situation de la femme en Suisse

Egalité devant la loi – mais à part cela?

Dans la réalité et dans la vie de tous les jours, les femmes suisses sont encore loin d'avoir les mêmes droits que les hommes, même si l'on constate des améliorations sur le plan de la constitution et des lois. Quatre Suissesses, qui observent – chacune de son point de vue – l'évolution de la cause féminine et qui militent pour cette cause, donnent leur avis sur les changements intervenus ces derniers temps.

Than-Huyen Ballmer-Cao (38 ans) est une politologue qui a son doctorat et l'agrégation de l'Université de Zurich, où elle fait de la recherche. Elle est originaire du Viêt-nam, est mariée, a trois enfants et habite à Schaffhouse. Madame Ballmer-Cao a effectué plusieurs études sur la situation et le comportement politiques des femmes en Suisse; elle a publié plusieurs livres.

Lorsque M^{me} Ballmer-Cao est arrivée en

Suisse en 1969, le droit de vote aux femmes était sur le point d'être introduit. «J'ai eu le privilège de pouvoir observer ce moment historique de près», dit-elle. «Je me suis évidemment demandée pourquoi ce droit élémentaire des femmes n'existait pas dans ce pays.» Par la suite, M^{me} Ballmer-Cao a analysé les débats du Parlement et a fait des constatations étonnantes: «Ce sont précisément les arguments qui ont été avancés en



faveur de l'octroi du droit de vote aux femmes qui étaient les plus marqués par la répartition traditionnelle des rôles entre l'homme et la femme», dit-elle. «Au lieu de parler de l'égalité fondamentale de l'homme et de la femme, beaucoup de députés favorables au droit de vote des femmes ont parlé d'une «nouvelle dimension» en politique. On a parfois eu tendance à mystifier les femmes.» La votation de 1981 n'y a pas changé grand-chose: «L'important était que le prin-



Than-Huyen Ballmer-Cao (Photo: Tanja Niemann)

cipe de l'égalité entre l'homme et la femme soit fixé dans la Constitution.»

Cependant, même des lois progressistes, comme le nouveau droit matrimonial ne peuvent faire évoluer les choses que très lentement. Pourquoi? La difficulté consiste à transférer jusqu'à la base quelque chose qui se passe à un niveau supérieur, estime M^{me} Ballmer-Cao. Les femmes qui font de la politique active ne pourraient-elles pas travailler un peu plus pour combler cette lacune? «Ma réponse vous décevra sans doute un peu», nous dit M^{me} Ballmer-Cao. «Plus je m'occupe de ces questions, plus je suis convaincue que chaque femme qui lutte pour la cause féminine joue un rôle important.» M^{me} Ballmer-Cao reconnaît qu'au cours des vingt dernières années, la conception de la question féminine a changé, mais elle ajoute: «Les choses ne vont peut-être pas aussi vite qu'on le voudrait.» Malgré tout, M^{me} Ballmer-Cao fonde beaucoup d'espoirs sur les femmes qui font partie d'un mouvement féministe et qui transmettent leurs idées à d'autres personnes: «Les femmes mettent l'accent sur la paix, la capacité de communiquer et la solidarité. Ces valeurs ne sont cependant pas dues à des différences biologiques ou naturelles entre l'homme et la femme, mais résultent d'une culture différente. Cette culture féminine, qui s'est développée parallèlement à la culture masculine, peut être considérée comme une solution de remplacement.»

*

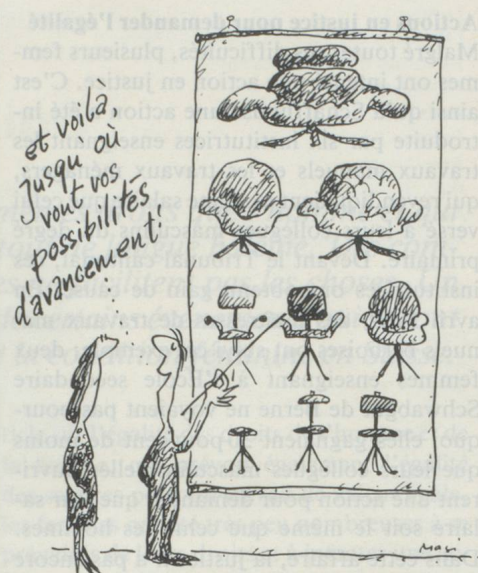
Anita Fetz (35 ans) est Bâloise, célibataire et fait partie du Conseil national depuis 1985, comme représentante du POCH (organisation progressiste). Elle a étudié l'histoire à l'Université de Bâle, a été secrétaire de l'OFRA (organisation pour la cause féminine) et gère avec sa collègue Ruth Marx le bureau «femmedia» pour la formation professionnelle et le perfectionnement des femmes. Cette activité a permis à Anita Fetz d'apprendre à mieux connaître les entreprises ainsi que les administrations publiques et, par voie de conséquence, la situation des femmes sur le marché de l'emploi en Suisse. «Au cours de ces dernières années, j'ai rencontré des centaines de femmes lors de séminaires que j'ai organisés», nous dit Anita Fetz. «J'ai senti qu'il y avait là un potentiel avec lequel il faut dorénavant compter. Il y a un certain nombre de femmes ayant une bonne formation qui sont conscientes de leur propre valeur et qui ont beaucoup d'ambition professionnelle. Ces femmes estiment être victimes d'une grave injustice lorsque malgré tout leur travail et leur engagement on donne la préférence aux hommes, ou encore lorsque la question «enfant ou pas d'enfant» doit être résolue par elles seules. En effet, en Suisse on ne fait rien



Anita Fetz (Photo: Claude Giger)

pour aider les femmes qui veulent travailler. En dehors des jardins d'enfants et de l'école, il n'y a tout simplement pas d'institutions pour s'occuper des enfants. Il n'existe qu'une protection minime de la mère et aucun congé parental. De tous les pays industriels d'Europe, la Suisse est en queue de peloton.»

Par ailleurs, la Suisse est l'un des pays d'Europe où la proportion des femmes qui exercent une activité lucrative est la plus faible: sur douze pays européens, elle est en neuvième position. Cela va changer bientôt. Anita Fetz: «Actuellement, il y a en Suisse une grave pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Les entreprises sont de plus en plus conscientes qu'il faut faire quelque chose.» Certains voient la solution dans l'organisation de



programmes spéciaux destinés à promouvoir la formation des femmes. Anita Fetz est en principe favorable à de telles initiatives; elle émet cependant quelques réserves: «Ces programmes s'adressent à des femmes qualifiées de la classe moyenne qui désirent de l'avancement. On ne fait rien pour la masse des femmes qui occupent des postes peu intéressants et mal payés.»

Voici la solution proposée par Anita Fetz pour que les chances de l'homme et de la femme sur le marché de l'emploi soient égales: «Il faut promouvoir le travail des femmes dans le domaine des activités lucratives et celui des hommes dans le cadre familial. Mais l'une des choses ne va pas sans l'autre. Depuis quelques années, les femmes éprouvent de plus en plus le besoin de faire ce qui leur plaît, sur le plan professionnel également. En revanche, la situation inverse – où les hommes cherchent à s'occuper davantage de la famille et du ménage – ne se rencontre que rarement.»

*

Isolde Schaad (45 ans) est journaliste et écrivain. Elle a passé sa jeunesse à Schaffhouse et habite aujourd'hui à Zurich, où elle travaille comme femme auteur indépendante. Elle s'est fait connaître par son livre «Know-how am Kilimandscharo» où elle décrit – vu par une ethno-sociologue – le comportement de Suisses travaillant pour l'aide au développement en Afrique noire. Cet automne paraîtra son nouveau livre «KüsschenTschüss», où elle étudie les normes de la société post-moderne. Isolde Schaad a milité dans les rangs du FBB de Zurich (mouvement de libération de la femme), qui a lutté dès 1968 contre la discrimination des femmes, mais d'une manière très différente de celle utilisée par les mouvements féministes bourgeois. Aujourd'hui, avec deux dé-

cennies de recul, elle estime que ce nouveau mouvement féministe a donné des impulsions utiles à la cause féminine en général, mais elle admet aussi qu'il porte en lui-même le risque d'une dissidence. A son avis, beaucoup de celles qui étaient autrefois des «féministes inconditionnelles» se laissent aujourd'hui emporter par une vague d'ésotérisme et d'irrationalisme, qui crée sans cesse de nouveaux ghettos.

Pour Isolde Schaad, l'article 4 de la Constitution n'a jusqu'ici pas entraîné de véritables progrès pour les femmes. Quelles en sont les raisons? «Je pense qu'une raison importante se trouve dans le conscient des femmes elles-mêmes», dit-elle. «Elles continuent à donner la priorité au côté émotionnel de la vie. Dès qu'une femme vit avec un homme, elle devient plus soumise et s'adapte plus facilement. Elle ne prend pas encore



Isolde Schaad (Photo: Marlen Perez)

sa vie professionnelle assez au sérieux. Ces derniers temps, on a même constaté un renouveau du goût du chez-soi, dans la publicité par exemple.» L'évolution du conscient n'a donc pas encore eu lieu, même si Isolde Schaad croit voir chez les hommes quelques minces indices allant dans ce sens: «Les jeunes gens n'ont pas la même attitude que les hommes de ma génération. Ils n'ont plus cette croyance dans leur autorité; pour eux, le type athlétique et débordant de vigueur ne représente plus le modèle de l'homme.» Mais tout cela n'a encore aucun effet sur la hiérarchie existante des valeurs.

Christiane Langenberger-Jaeger (48 ans) est Vaudoise, mariée et mère de deux enfants qui sont adultes. Elle a été présidente, pendant sept ans, de l'Association suisse pour les droits de la femme (ADF), est membre du parti radical-démocratique et conseillère municipale de Romanel-sur-Morges, sa commune de domicile; en outre, elle a récemment été élue vice-présidente de l'Union suisse pour la protection civile, est devenue membre de la Commission fédérale pour les questions féminines, fait partie du Conseil

d'administration d'une compagnie d'assurances et s'occupe de la section romande du mouvement «Des paroles aux actes». Cette initiative pour la promotion de la femme dans les entreprises exige un grand engagement, car il faut commencer par gagner à sa cause les directions des entreprises. «Au début, les difficultés étaient énormes, mais depuis un an les choses avancent; il y a actuellement 16 entreprises et une administration publique qui collaborent avec nous», nous dit Christiane Langenberger-Jaeger. Le mouvement «Des paroles aux actes» veut promouvoir l'égalité des chances des femmes dans leur profession; en effet, il y a encore beaucoup à faire chez nous dans ce domaine. Il y a à cela une raison bien précise: «Entre 25 et 35 ans, au moment où les femmes ont des enfants, les hommes font carrière», nous dit encore Christiane Langenberger-Jaeger. «Lorsque les femmes veulent recommencer à travailler, il est très difficile pour elles de retrouver leur place. Nous, les femmes, nous devons monter dans un train où toutes les places sont déjà occupées.»

Christiane Langenberger-Jaeger est cependant loin de se lamenter. Elle entrevoit précisément aujourd'hui, dans une période de prospérité économique, des possibilités d'introduire une meilleure formation, de nouvelles formes de travail et même le travail à temps partiel à des postes qui exigent un personnel hautement qualifié – aussi et même surtout pour les hommes, qui expriment de plus en plus souvent le désir de disposer de davantage de temps pour leurs familles et pour eux-mêmes.

Christiane Langenberger-Jaeger ne conteste pas que les conditions générales ne sont pas

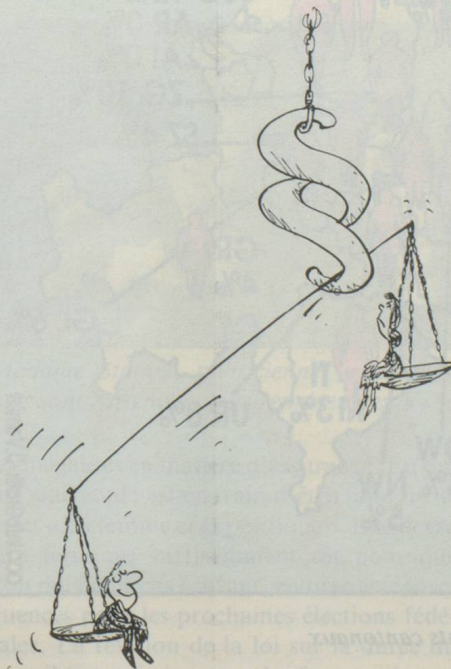


Christiane Langenberger-Jaeger

optimales pour les femmes; on manque d'établissements recevant les enfants pendant la journée et il n'y a pas de coordination entre l'horaire des classes et l'horaire de travail. Il y a des progrès, de petits pas dans la bonne direction, mais chez nous les mentalités ne changent que lentement. «Le peuple a tout de même accepté le principe de l'égalité des droits entre l'homme et la femme ainsi que le nouveau droit matrimonial», dit-elle. «Citez-moi un pays où une telle chose aurait été possible.» Maintenant qu'il s'agit d'une nouvelle répartition du pouvoir, cela devient de nouveau plus difficile. Les hommes ne cèdent naturellement pas la place volontairement. «Il est évident que l'engagement politique des femmes pour leur cause doit être beaucoup plus fort que jusqu'ici», estime Christiane Langenberger-Jaeger. «Croyez-vous peut-être que les hommes vont se mobiliser pour les écoles à semi-internat?» Il faut donc qu'il y ait encore davantage de femmes actives comme elle l'est elle-même, bien davantage même, car il y a encore beaucoup à faire. Les femmes devraient en outre atteindre un objectif important, déclare Christiane Langenberger-Jaeger: «Etre solidaire et lutter comme un lobby. En effet, nous aurions du pouvoir si nous le voulions.»

Silvia Hofmann

Dessins animés: Magi Wechsler, Zurich



Succession

en Suisse:

Inventaire

Contrat de partage d'héritage

Conseils



Treuhand Sven Müller

Birkenrain 4
CH-8634 Hombrechtikon ZH
Tél. 055/42 21 21